DU

DÉLIRE DES ACTES

DANS

LA PARALYSIE GÉNÉRALE

AVEC OBSERVATIONS

recueillies au bureau central d'admission de Sainte-Anne

PAR

Le Dr Ferdinand DARDE

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,

19, rue Hautefeuille, 19, près le boulevard Saint-Germain.

1874

DU

DÉLIRE DES ACTES

DANS

LA PARALYSIE GÉNÉRALE.

En entreprenant l'étude de la nature des actes chez les malades atteints de paralysie générale, notre but n'a pas été d'étudier cette maladie sous ses diverses formes, mais de montrer comment ces actes pouvaient se différencier de ceux commis dans les autres formes d'aliénation mentale. Depuis un an nous avons été à même d'observer un assez grand nombre de malades intéressants à ce point de vue; en outre, M. Magnan a eu l'obligeance de nous communiquer les observations des malades entrés depuis 1867 au bureau central d'admission de l'asile Sainte-Anne, et c'est sur l'ensemble de ces faits que nous avons cru pouvoir appuyer notre travail inaugural. Nous avons surtout recueilli avec soin les observations de suicide et d'homicide, parce que ces faits, très-importants en eux-mêmes, caractérisent bien la démence particulière du paralytique général, et que les auteurs n'ont guère, à notre avis, insisté sur ce point d'une façon suffisante. Qu'il nous soit

ici permis de remercier M. Magnan des conseils qu'il a bien voulu nous donner, et de l'empressement avec lequel il nous a communiqué les faits recueillis par lui et par M. Bouchereau dans leur service central de Sainte-Anne.

L'étude des phénomènes intellectuels dans la paralysie générale, comme entité morbide distincte, ne remonte pas bien loin, et cependant elle peut être considérée comme complète. Les auteurs se sont surtout attachés à décrire les symptômes du début, et les modifications presque insensibles que subissaient les facultés intellectuelles et morales pour arriver jusqu'à la démence complète. Brierre de Boismont, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences (1860) étudie minutieusement la perversion des facultés affectives et morales au début de la paralysie générale. Le caractère du malade change insensiblement : tel qui était doux, devient irritable sans motif; tel autre devient apathique, néglige ses affaires; et, s'il ne réussit pas dans une spéculation, le public s'empresse d'attribuer sa taciturnité à cette cause. On le trouve moins communicatif et plus absorbé. Il traite avec indifférence les personnes qui devraient lui être le plus chères, et voit avec insouciance des malheurs fondre sur sa famille. La notion du juste et de l'injuste s'éteint peu à peu, et voler n'est bientôt plus pour lui un acte répréhensible. Les sentiments religieux s'éteignent s'ils existaient, ou bien arrivent à une exagération absurde; enfin il est exact de dire que les malades ne sont plus les mêmes.

Mais ces différents traits qui caractérisent la perversion des facultés affectives et morales chez les paralytiques généraux ne suffisent pas encore pour donner

une notion complète du début de la maladie. Sous ces reliefs on trouve toujours un même fond : la démenee particulière du paralytique général, qu'il soit absorbé et insoueiant, qu'il soit expansif et entreprenant, il le sera toujours de la même façon, avee son caraetère presque enfantin. C'est que toutes les facultés intellectuelles sont atteintes, ehacune plus ou moins, et leur affaiblissement, s'il a des moments d'arrêt, rarement rétrograde, et toujours se termine par la démence complète. Au début, cet affaiblissement des facultés intelleetuelles peut être diffieile à saisir. J. Falret, dans sa thèse inaugurale (1853), a bien caractérisé les idées du paralytique général en disant qu'elles étaient multiples, mobiles, eontradictoires entre elles et absurdes. La constatation de ces caractères permet un diagnostic absolu; mais quelquefois ils sont bien peu aecusés, et il faut analyser les idées avee le plus grand soin. L'oubli pathologique, si l'on peut l'appeler ainsi, se distinguera bien diffieilement d'un oubli indépendant de toute lésion cérébrale. Aussi M. Magnan, dans ses leçons eliniques à Sainte-Anne (*Gazette des hopitaux*, 23 mai 1868), insiste sur la reproduction de ees oublis malgré le soin du malade, et sur les étourderies répétées ehez des individus qui n'y sont pas sujets. Ces signes indiquent, en effet, un trouble sérieux dans les facultés intellectuelles, et dans le cours de la discussion il nous sera facile de montrer des malades qui, sans présenter de troubles de la motilité, commettaient des actes dont le caractère ressortait évidemment de cet affaiblissement de la totalité de l'intelligence caractéristique dans la paralysie générale. Nous ne voulons pas attribuer une importance prépondérante à ces actes. Comme le

dit si bien M. Tardieu, dans son étude médico-légale sur la folie, c'est moins dans la nature de l'action et dans les circonstances qui l'entourent, que dans les dispositions morales et intellectuelles de celui qui est soumis à son examen, que l'esprit puisera les motifs de son jugement. Cependant nous dirons que ces actes ont des caractères spéciaux et toujours les mêmes, que le malade ait cette expansion béate et cette activité exubérante qui existent dans le plus grand nombre des cas, ou bien que des idées hypochondriaques ou des hallucinations donnent un autre cours à ses idées. Le fond anatomique de la maladie est toujours le même, malgré les formes qu'elle peut revêtir; nous en dirons autant des actes; et, si nous sommes assez heureux pour bien mettre en relief leurs caractères spéciaux, nous croirons, non pas avoir rempli une lacune, mais réuni à l'appui de cette vérité un plus grand nombre de faits qu'il n'y en avait eu jusqu'alors.

Nous étudierons successivement les actes commis : 1° dans la forme expansive; 2° dans la forme dépressive. Nous n'établirons pas de démarcations bien tranchées entre ces deux formes, d'autant plus qu'elles peuvent se trouver réunies. C'est cependant dans la première que nous pourrons constater les vols et les faits qui ressortent plus spécialement de la vie journalière, tandis que dans la seconde nous étudierons plus particulièrement le suicide et l'homicide.

Les quelques détails dans lesquels nous sommes entré au sujet des facultés intellectuelles, aident à se bien rendre compte des actes commis sous l'influence de la paralysie générale. Tout à fait au début, même lorsqu'il n'y a que de la satisfaction sans délire ambitieux bien

caractérisé, le travail devient difficile par suite de l'affaiblissement des facultés intellectuelles. En même temps que cette difficulté, les oublis et les excentricités éveillent l'attention des personnes intéressées. Mais ces troubles n'étant pas suffisants pour nécessiter la surveillance du malade, on le laisse agir à sa guise jusqu'à ce qu'une grande catastrophe fasse ouvrir les yeux, et encore la catastrophe est considérée comme la cause de la maladie, tandis que, neuf fois sur dix, il est permis, à l'aide des commémoratifs, de faire remonter la maladie bien avant la ruine. Cependant Calmeil, à qui la science est redevable de si beaux travaux sur l'aliénation mentale, rapporte dans son traité de la folie, et plus récemment dans celui des maladies inflammatoires du cerveau, un grand nombre d'observations où il semble admettre que ces actes agissaient sur le caractère du malade et n'étaient pas la conséquence de la maladie. « Très-souvent, dit-il, la tourmente des passions, les chagrins minants de la jalousie, les contrariétés amoureuses, les regrets de l'ambition déçue, de l'orgueil impuissant, les transes de la crainte, la peur d'un danger imminent ou simplement imaginaire, la soif des richesses, la perte de sommes considérables, la perspective des privations et de la misère, suffisent grandement à eux seuls pour donner lieu à la manifestation des phénomènes de la périencéphalite chronique diffuse. »

Malgré toute l'autorité de Calmeil, nous ne saurions nous ranger complètement à son avis, parce que, dans un trop grand nombre d'observations, nous avons été à même de voir que ce qui, pour lui, était au moins cause déterminante de la maladie, se montrait avec les

débuts de celle-ci et en était une suite. Nous reproduisons ici les antécédents de deux malades dont Calmeil a rapporté les observations, et nous croyons que si les malades avaient été examinés à l'époque où ils accomplissaient ces actes, on aurait constaté des signes de paralysie générale.

« B... a reçu une bonne éducation et avait beaucoup de facilité pour apprendre. Il a possédé une belle fortune qui s'est fondue pour ainsi dire entre ses mains, et qui a été dissipée dans de folles entreprises que seul il jugeait devoir être des plus lucratives. Son existence a été traversée par de fréquents accidents, par une foule d'aventures. Il a été attaché successivement à différentes administrations. Il a quitté et repris plusieurs fois tantôt sa propre femme, tantôt d'anciennes maîtresses, s'attirant par cette conduite des scènes de jalousie, des embarras domestiques incessants. Sa vie s'écoulait donc au milieu d'émotions des plus variées, et qu'il semblait se créer comme à plaisir. »

La suite de l'observation constate les symptômes classiques de la paralysie générale.

« M. Julien a toujours passé pour économe et sobre, il était régulier dans ses habitudes de travail ; mais il s'est abandonné avec une sorte de cynisme au commerce des femmes, affectant de choisir les plus mauvais lieux pour satisfaire ses passions. Il a conservé des affections syphilitiques pendant plusieurs années et n'a presque pas cessé l'usage des préparations mercurielles pendant une période de six ans. En dernier lieu, la nécessité où il se trouvait de faire un usage continuel des préparations pharmaceutiques avait fini par imprimer

à son caractère une teinte sombre qui l'avait rendu de moins en moins communicatif. »

Ce sont ces actes commis dans la première période de la paralysie générale qui sont le plus intéressants à étudier, parce que dans le plus grand nombre des cas ils sont méconnus ou ne sont pas rattachés à leur véritable cause, et qu'ils peuvent porter une atteinte considérable au bien-être ou à l'honneur de la famille.

Dans un grand nombre d'observations, surtout 7 et 8, nous voyons les malades actifs et entreprenants. Ils s'engagent dans des voyages dont ils se promettent toutes sortes d'avantages; ils mènent une vie agitée et ne peuvent s'attacher à aucune position. Cependant ils se trouvent heureux, forment des projets qui devront donner des résultats magnifiques, et les faiseurs d'affaires, toujours à la recherche d'individus moins habiles qu'eux-mêmes, trouvent l'idéal de leurs rêves dans le paralytique général. Celui-ci, en effet, facile à persuader, n'ayant plus le jugement assez intact pour juger sainement une proposition, acceptera avec plaisir, s'il est encore capable d'en éprouver, les projets qui lui seront proposés comme devant donner de bons résultats. Aussi le voyons-nous s'engager dans des entreprises dont le terme fatal est sa ruine. C'est alors que l'on remarque son caractère irritable ou une satisfaction en désaccord avec sa position. Nous aurions pu relater un grand nombre d'exemples où ces faits se passent toujours de la même façon. Qu'il nous suffise de citer celui-ci :

M. W..., directeur des mines d'A..., entre à Saint-Anne le 3 janvier 1875. Sa femme raconte que, depuis deux ans surtout, il se mettait en colère et pleurait sans

motif. Depuis cinq ou six ans, il s'est livré à des spéculations hasardées et a perdu près de 100,000 fr. à la Bourse. Sa femme, qui était en Angleterre, recevait des lettres avec des mots souvent passés ou répétés.

Si nous étudions des actes de moindre importance et d'un accomplissement presque journalier, nous verrons qu'ils ont un cachet spécial qui témoigne de l'affaiblissement de toutes les facultés intellectuelles. Dans un grand nombre de cas les idées de satisfaction semblent être seules en cause et se manifestent par des achats considérables par exemple. Nous voyons le malade courir de magasin en magasin, se donner sans calcul des titres imaginaires et quelquefois forcer par ses achats inconsidérés des personnes de sa famille à le suivre pas à pas pour annuler ces actes ruineux. Pour bien voir l'influence de l'affaiblissement intellectuel dans ces actes, il faut étudier la nature des objets qu'ils achètent, le besoin qu'ils en ont, et nous verrons que dans des faits, en apparence de très-minime importance, il est possible de saisir un acte qui n'a pas sa raison d'être et que le public appelle excentrique. Ainsi nous avons pu observer le malade dont l'observation suit, et il montre bien comment agissent l'absence de raisonnement et l'inconséquence pour transformer des actes bien simples.

Observation Ire. — D. A..., 37 ans, comptable, entre le 24 décembre 1873 à Saint-Anne.

Nous trouvons à son entrée un affaiblissement des facultés intellectuelles et des idées ambitieuses incohérentes. Loquacité : Donnez-moi du champagne, je vais vous donner, 10 fr., 50 fr., 100 fr., 200 fr. d'étrennes. Alternatives d'excitation et de dépression. Hier il était très-agité ; ce matin, il est immobile et ne veut point se déplacer. Hésitation de la parole. D'après les renseignements que donne sa femme, il a été

récemment condamné à treize mois de prison pour abus de confiance. En 1871, il avait fait un travail excessif et se plaignait assez souvent de maux de tête. Depuis quelque temps il devenait irritable. Sa femme l'avait quitté il y a trois mois sans s'apercevoir qu'il était malade; après son départ il se met à acheter des objets dont il n'avait aucune utilité. Il place au Mont-de-piété les bijoux de sa femme; il achète une pendule tandis qu'il en avait déjà cinq chez lui. Il achète aussi trois paillassons et il en avait déjà suffisamment, il ne paye pas tous les objets achetés. A sa caisse il lui manquait 2,130 francs dont on ne peut trouver l'emploi; il oubliait de marquer les dépenses qu'il faisait pour la maison. Il prétend avoir été volé sur les boulevards.

De même la femme M..., âgée de 42 ans et entrée à Sainte-Anne le 31 janvier 1869, donnait déjà sans motif, il y a dix ans, des objets de valeur à des personnes étrangères. Il y a quatre ans, elle avait vendu des objets utiles pour acheter des futilités. Dernièrement elle a porté sa montre au Mont-de-piété pour acheter des photographies et d'autres objets insignifiants.

Nous voyons donc que ce qui caractérise ces actes, c'est l'inconséquence. Le paralytique général achètera sans distinction des objets dont il n'a aucun besoin; il donnera des objets de valeur à des personnes étrangères, alors qu'il sera sur certains points d'une avarice sordide. Si l'on s'attendait à trouver dans tous leurs actes des manifestations de leurs idées de satisfaction ou de leur délire ambitieux, on serait exposé à commettre des erreurs. Au lieu de faire des achats inconsidérés, ils peuvent vendre ce qu'ils possèdent, et dans ces actes, tout aussi bien que dans les autres, on constatera la même absence de raisonnement, la même incohérence.

Ainsi la femme B..., journalière, âgée de 49 ans, entre à Sainte-Anne le 5 août 1869. D'après son mari,

l'affaiblissement des facultés intellectuelles et des idées ambitieuses remonterait à cinq ou six ans. Il lui arrivait très-souvent de perdre des objets et même une partie de ses vêtements. Il y a un an, elle avait fait mettre son mari en prison parce qu'elle avait acheté des objets volés. A la même époque, elle avait vendu 150 fr. un cheval qui en valait 1000. Elle avait de même vendu un tombereau bien au-dessous de sa valeur. Son mari trouvait ces actes extraordinaires et lui en faisait des reproches; mais elle était si bonne, disait-il, qu'il ne pouvait lui en vouloir.

Cependant dans certains cas la maladie peut exister sans se manifester dans les occupations journalières du malade, si celles-ci exigent plutôt de la régularité que du raisonnement; ce n'est que plus tard qu'on s'aperçoit d'originalités, d'excentricités qui mettent sur la voie. M. Lasègue a rapporté dans sa thèse d'agrégation le fait d'un employé de la Préfecture de police qui allait prévenir les individus qu'un procès-verbal de contravention pouvait atteindre. Un autre, au début de sa maladie réunissait chaque soir sa famille pour lui faire des remontrances morales et s'excuser de ses défauts.

L'observation suivante que nous avons trouvée à Sainte-Anne montre la bienveillance excessive que l'on observe quelquefois chez le paralytique général.

Obs. II. — M. F..., 43 ans, entre à Sainte-Anne, le 11 février 1870.

Il avait été arrêté au palais des Tuileries, où il voulait faire une protestation d'un dévouement sans bornes à l'empereur. Ce malade répond avec satisfaction aux questions qu'on lui fait. Il aurait pu être riche, s'il l'avait voulu; et il lui est arrivé quelquefois de dire leur fait à des patrons sur l'envoi de prospectus ampoulés et menteurs. Dans maintes circonstances, du reste, il avait écrit aux clients pour leur annoncer

qu'ils payaient trop cher, et parfois il obtenait du patron les concessions qu'il réclamait en faveur de ceux qui avaient fait des achats dans ces conditions.

Il avait quitté il y a trois ou quatre mois un emploi qui lui rapportait 2,000 francs et la nourriture; actuellement il ne gagne que 1,500 francs, mais c'est provisoirement, dit-il.

La mémoire paraît exacte, sa sensibilité morale est exagérée. Il aurait quelquefois de l'engourdissement des jambes. La pupille gauche est un peu plus large. Hésitation de la parole.

Ces faits peuvent varier à l'infini. Ainsi, un horloger dont nous avons vu l'observation à Sainte-Anne, prenait avant son entrée le cuivre pour l'or. Un jour, prétendant qu'un marchand lui avait dit que son bois de lit renfermait de l'or, il s'est mis à le scier par petits morceaux.

Une autre personne avait, un an avant son entrée, perdu de l'argent, un châle. Elle s'acquittait mal de ses courses, et faisait des achats inconsidérés de toilette. Un jour qu'elle se promenait sur les bords de la Marne, on la voit entrer dans l'eau, puis en sortir. Quand on lui demande le motif de cette action : « Je voulais, dit-elle, traverser la rivière sans passer par le pont. »

Dans ces faits et dans les suivants, nous verrons que les idées de satisfaction peuvent avoir une influence sur les actes commis par les paralytiques généraux; mais ils présenteront toujours cette particularité, que l'intelligence qui les guide est affaiblie, malgré une activité en apparence féconde, mais toujours incohérente.

Obs. III. — S..., cuisinier, âgé de 35 ans, entre le 14 janvier 1874, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

Il ignore le jour, le mois, l'année. Il ne sait plus son âge. Il ne peut fournir aucun renseignement sur les faits qui se sont passés et ont amené son entrée dans une maison de santé.

Il est dans une apathie complète. Sa femme est venue le voir; ça lui est égal parce qu'elle est enceinte. Il lui est difficile de lui en faire dire davantage.

On ne voit percer dans ses paroles aucune idée de richesse ou de satisfaction. Il a des craintes exagérées, se croit en prison, il a écrit à son beau-frère pour avoir de l'argent. Il prononce, du reste, lentement des mots dont il est impossible de saisir la suite et le sens.

Comme troubles musculaires nous trouvons une contraction fibrillaire du muscle orbiculaire des lèvres. Il n'y a pas d'inégalité pupillaire. Les mouvements des bras et des jambes ne sont pas sensiblement altérés.

Il n'y a pas d'anesthésie.

D'après les renseignements que donne sa femme, l'affaiblissement des facultés intellectuelles date d'un an. Toutefois il aurait fait de mars à octobre un travail de domestique chez un pharmacien. Depuis le mois d'octobre il s'occupait seulement à préparer la cuisine pour lui et sa femme, il s'en acquittait bien, paraît-il. Depuis huit jours il est en proie à des craintes et à des frayeurs continuelles ; il croit qu'on va venir le chercher et le mettre en prison, il a peur qu'on lui prenne son argent et il le cache dans ses chaussettes, il a aussi craint qu'on lui prît ses papiers, et pour l'éviter il a brûlé son contrat de mariage et des reconnaissances du Mont-de-piété. Sa femme raconte aussi qu'il avait été séquestré à Evreux et qu'il avait du délire ambitieux. Elle a eu depuis son mariage cinq enfants mort-nés.

Obs. IV.—D.-F. B..., 39 ans, concierge, entre le 6 décembre 1869 à Sainte-Anne.

Affaiblissement de la mémoire et des facultés intellectuelles. Satisfaction — quelques idées hypochondriaques. Elle a le ver solitaire, une chute de matrice. — Céphalalgie, crampes dans les mollets, légère hésitation de la parole.

D'après son mari la céphalalgie remonterait à quatre ans, son caractère était devenu irritable. Sous l'influence d'idées hypochondriaques elle allait prendre des bains à Saint-Louis. Il y a sept ans elle s'était fait arracher huit dents pour se faire mettre un ratelier, depuis deux mois elle faisait mal son ménage, voulait écrire ses mémoires, quelquefois elle était très-surexcitée sans raison. Dernièrement ayant saisi le carreau dont se sert son mari dans son état de tailleur, elle lui aurait brisé la tête s'il ne se fût mis à genoux pour lui demander pardon d'une observation légère qu'il avait fait sur son travail. Elle raconte tout cela avec indifférence, et ajoute qu'elle l'aurait fait comme elle le dit.

Il y a quelques jours elle avait mis le feu à des rideaux, sans qu'on pût en connaître la cause, comme elle n'avait pas pris ses précautions pour s'en cacher, il fut possible de l'éteindre assez tôt.

Obs. V. — R. A. domestique, 37 ans, entre le 31 décembre 1873 à Sainte-Anne.

Cette malade est envoyée de l'hôtel-Dieu sous prétexte qu'elle troublait le repos de la salle et en compromettait la sécurité.

On constate des symptômes d'alcoolisme sérieux : elle a des frayeurs, elle aperçoit des chiens, des flammes, des morts, des tombes; elle croit qu'on va enterrer sa maitresse. Depuis quelque temps elle mange peu, boit du vin pur; elle en achète outre celui qu'elle reçoit de ses maitres.

La mémoire ne semble pas beaucoup affaiblie, léger affaiblissement intellectuel. Elle a gagné beaucoup d'argent; elle a acheté pour douze francs de médailles qu'elle a distribuées aux pauvres; elle a donné ses économies à des misérables; elle croyait qu'elle allait mourir; elle ne sortait pas de l'église et mettait tout ce qu'elle avait dans les troncs. Sa vue va se perdre; elle veut devenir sainte, et tous les aveugles recouvreront la vue. A la visite elle tient une petite médaille à la main et veut en toucher nos vêtements et nos papiers,« ça vous portera bonheur,» dit-elle.

Elle achetait de petits bonnets à l'enfant de ses maitres qui, ajoute-t-elle, sont riches. Elle raconte aussi naïvement qu'elle aurait voulu se laisser séduire... pour être nourrice et donner du lait à l'enfant de ses maîtres qu'elle trouvait chétif.

La pupille gauche est plus large, la parole est nette.

Obs. VI: — Th. M..., 58 ans, couturière, entre à Sainte-Anne le 21 août 1868, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

La maladie remontait à sept ans. Depuis cette époque sa mémoire aurait baissé peu à peu. Auparavant ouvrière active et habile, elle était devenue irritable et agitée. Contre son habitude elle prononçait à tout propos des paroles ordurières. Elle aurait aussi cherché à se tuer, on ne peut savoir de quelle façon.

Depuis deux à trois mois, elle a des idées de dépenses exagérées malgré ses faibles ressources, elle donne du vin de Bordeaux à boire à un commissionnaire et prend des voitures pour aller se promener au bois. Contre son habitude elle se met aussi à faire des excès de boissons.

Elle va faire le bonheur de tout le monde et sera première dame de charité.

Il est une série de faits sur lesquels nous n'avons pas encore insisté; nous voulons parler des tentatives d'accès faites par les paralytiques généraux auprès de personnages haut placés. Il serait long et superflu d'énumérer les nombreux exemples de ceux qui ont été arrêtés aux Tuileries. C'est toujours à peu près le même ordre d'idées qui les guide. Ils ont trouvé des projets qui vont donner à la France un prestige tout nouveau. Ils ont inventé des canons qui pourront tuer 100, 1,000 hommes à la fois; ou bien, ils vont placer dans l'espace des fortifications en fer. D'autres veulent se faire nommer général d'armée, prince impérial, etc.

Avant d'en arriver là, les malades se livrent quelquefois à une correspondance qui reflète leur activité incohérente et leur satisfaction enfantine. Nous avons eu en main la copie de nombreuses lettres que L. J. (obs. VII) écrivait à l'empereur, l'impératrice, le ministre des affaires étrangères; et dans aucune nous n'avons pu trouver un projet suivi d'un bout à l'autre. Cette observation est aussi intéressante à d'autres points de vue.

Obs. VII.—L. J..., domestique, âgée de 31 ans, entre le 16 septembre 1868 à Sainte-Anne dans le service de MM. Magnan et Boucherean.

L'histoire de sa maladie est longue et remplie de faits indiquant l'affaiblissement progressif de son intelligence, et l'augmentation de son délire ambitieux et incohérent.

Vers 1858, elle avait eu à deux ou trois reprises des étourdissements avec des tintements d'oreille (bruits de cloche). Elle serait même tombée à terre.

En 1860 elle est partie pour l'Amérique malgré l'avis de quelques parents. Sa santé semblait être bonne à ce moment. On a peu de détails sur sa vie en Amérique. Elle n'a écrit qu'une lettre à sa sœur et elle lui disait entre autres choses : « que son cœur était mort. » Elle changeait fréquemment de ville et de maître, ne se trouvant heureuse nulle part; elle avait confié de l'argent à un coréligionnaire et ne put l'obtenir

lors de son départ, qui eut lieu en 1865. En partant elle laissa sa malle en Amérique par mégarde et dut écrire plusieurs lettres au ministre des affaires étrangères afin d'en obtenir le renvoi.

Au Havre elle fut obligée d'emprunter 10 francs pour arriver jusqu'à Paris; là elle fut placée dans une famille qui était très-bonne pour elle; malgré cela elle s'acquittait mal de son travail, laissait brûler les aliments, négligeait tout. Elle écrivait déjà lettres sur lettres au ministre des affaires étrangères pour sa malle, puis au consul français en Amérique pour l'argent qu'elle avait confié à son coreligionnaire. En même temps elle fait des confidences à sa tante, car elle a, dit-elle, des secrets importants qui intéressent la France entière, elle doit parvenir à quelque chose et faire le bonheur de sa famille, elle peut regarder le soleil en face sans baisser les yeux.

Elle demande des audiences au ministre des affaires étrangères, lui écrit toutes les semaines et presque tous les jours chez le concierge du ministère; elle écrit aussi à l'empereur et à l'impératrice de longues lettres où elle expose à moitié un projet pour passer à un autre tout aussi inconséquent.

Elle se plaint d'être très-occupée dans la maison de son maître. Elle est obligée pour lire les journaux et écrire de travailler une partie de la nuit.

On ne savait ce qu'elle faisait de son argent, elle ne gardait jamais un sou. Un jour elle achète un objet de 50 francs le destinant à une de ses nièces qui se mariait, puis elle le donne à une autre personne inconnue sous prétexte que çà lui serait utile.

Ses idées ambitieuses se manifestent de plus en plus, un jour elle s'ennuie de ce qu'on l'appelle bonne. « Je suis destinée à autre chose, aurait-elle dit, on le verra bien plus tard ; » quelque temps après elle refuse de travailler. On l'envoie dans sa famille un peu malgré elle, aussi un mois après elle revient à Paris et s'installe sans argent dans un hôtel meublé; elle continue à écrire au ministre des lettres presque tous les jours; elle écrit à sa sœur une lettre dans laquelle elle lui annonce qu'elle est reine, que l'empereur a besoin d'elle, elle se fait pourvoir par un marchand d'objets de décoration, d'un drapeau de 150 francs pour la fête de l'empereur, elle fait aussi dans différents magasins des achats qu'elle ne peut payer et à la suite desquels elle est obligée d'entrer à Sainte-Anne.

En outre des troubles intellectuels, de son délire ambitieux et incohérent, on trouve peu de signes physiques; quand elle rit sa bouche se dévie légèrement à gauche, pupille gauche un peu plus large. Léger

tremblement de la langue et des lèvres, tremblement des mains, céphalalgies fréquentes.

La maladie continue sa marche progressive.

Dans cette observation, nous constatons cette particularité, que la maladie a duré fort longtemps. Nous ne saurions trop insister sur la longue durée que peut avoir la maladie dans certains cas. Que de malheurs auraient pu être évités, si la connaissance du début de la maladie avait amené la surveillance du malade! Ainsi, une femme, dont nous rapportons plus bas l'observation, était entrée en 1867 à Sainte-Anne, avec le diagnostic de paralysie générale, et la maladie devait remonter plus haut. Cependant cette personne mène maintenant une vie assez régulière, et ne conserve que par moments une légère hésitation de la parole. — Notons aussi, à propos de cette malade, qu'elle a été arrêtée ne pouvant payer sa voiture. C'est un fait fréquent. En effet, le paralytique général se trouve à côté d'une station de voitures; pourquoi n'en prendrait-il pas une, puisque rien ne lui manque? Il est riche et a un crédit illimité. Si leur délire ambitieux est moins marqué, il montera en voiture, tout comme il prendrait un objet quelconque à un étalage. Leur raisonnement n'ira pas jusqu'aux conséquences d'une pareille action.

Obs. VIII. — T. M..., modiste, âgée de 26 ans, entre à Saint-Anne le 3 juin 1867, dans le service de MM. Bouchereau et Magnan.

Avant son entrée, elle avait depuis sept à huit ans mené une vie très-agitée. Allant de Paris à Londres sous prétexte de faire fortune, elle mène une existence que se partagent alternativement l'extrême abondance et la misère la plus profonde. Elle aurait été traitée pendant un an à Londres dans une maison de santé. En 1866, elle revient en France chez sa sœur. A cette époque, elle veut donner un appartement avec domestiques à sa mère, et installe sa sœur dans un magasin. Quelque temps

après elle a une discussion avec sa sœur qui l'accusait d'avoir eu des relations avec son amant, et elle la quitte pour ce motif. Elle travaille dans plusieurs maisons, d'où elle se fait successivement renvoyer pour sa manière de vivre. Un jour, ne pouvant payer sa voiture, elle est conduite à un poste de police. A la suite de ce fait, elle fut prise d'une excitation maniaque telle, que l'on dut la faire rentrer à la maison de santé, où furent constatés les symptômes de la paralysie générale.

Sortie vers le mois de février 1868, elle rentre le 3 décembre 1869, à la suite de scandales faits dans la rue. Dans son désordre, elle avait failli avaler des allumettes dans de l'eau. Sa sœur raconte que dès les premiers moments après sa sortie au mois de février, elle avait toujours paru excitée. Elle avait immédiatement repris une vie de débauches et de désordre, elle mangeait peu, buvait beaucoup, courait jour et nuit, et jamais ne se plaignait de rien. Par moments sa parole s'embarrassait beaucoup. A l'hôpital, elle a une activité désordonnée, elle remue tout autour d'elle, vole les autres malades, prend tout ce qui lui tombe sous la main, se couvre de chiffons, fait des inscriptions incohérentes sur tous les murs.

La pupille gauche est plus large, il y a de la céphalalgie, des crampes dans les mollets, du tremblement de la langue et des mains. Légère hésitation de la parole.

Le 18 mai 1870, elle est transférée à Vaucluse.

La malade vit actuellement à Paris d'une manière plus régulière. Elle ne conserve plus par moments qu'une légère hésitation de la parole.

IMMORALITÉ.

Quand l'excitation génésique vient se joindre à l'affaiblissement intellectuel et à la perte du sens moral, on voit des paralytiques généraux dont la vie n'avait été jusqu'alors qu'un modèle d'austérité de mœurs, se laisser aller aux honteux excès de la dépravation morale. La bestialité domine d'autant plus chez eux, que leurs facultés affectives et morales ont disparu. Non-seulement ils se laissent aller à ces excès, mais encore ils ne s'en cachent pas, parce que leur sens moral

émoussé ne leur fait plus voir ce qu'il y a de bien ou de mal dans leurs actions. Aussi nous souvenons-nous avoir lu dans les *Annales médico-psychologiques* l'histoire d'un paralytique général qui n'avait pas craint d'amener chez lui, au milieu de sa femme et de sa fille, des femmes de mauvaise vie.

Il nous a été donné d'observer la nommée D. A..., (Obs. X). Elle nous a raconté en détails, et le plus naturellement du monde, les rapports qu'elle avait eus avec des hommes aux buttes Chaumont; elle ne se trouvait nullement blâmable au point de vue de la morale, et parlait de se marier, comme si le futur dût avoir en elle une personne parfaite.

Nous voyons les déments séniles commettre des actes analogues, se livrer en public à des attouchements sur de jeunes filles, de jeunes garçons. Chez eux aussi l'affaiblissement intellectuel coïncide avec une dépravation morale. Cependant, nous les voyons plus rarement portés à des excès des organes génitaux.

Autrefois, on considérait ces excès comme la cause, au moins déterminante, de la maladie; mais depuis, on a recherché s'ils ne pouvaient en être la suite, et il a été facile, dans un certain nombre de cas, de voir une salacité des plus prononcées apparaître en même temps que la maladie. Dans ses leçons, Marcé a rapporté l'histoire d'un malade bien intéressant à ce point de vue. En même temps que débutait sa maladie, il témoignait du côté des organes génitaux une insatiabilité extraordinaire. Les premiers jours, sa femme fut surprise de ces manifestations auxquelles elle n'était pas habituée, et qu'elle prit pour un retour de son mari à des sentiments plus affectueux à son égard. Mais quelques jours après,

elle dut se faire accompagner d'une de ses parentes. En effet, son mari, quoique bien élevé et homme du monde, ne lui laissait aucune minute de repos, quel que fût l'endroit où il se trouvait. Qu'il fût en voiture, dans une chambre, ou même sur l'escalier, il voulait forcer sa femme à avoir des rapports conjugaux, qu'il parvint à renouveler ainsi, avec ou sans résultat, jusqu'à trente fois par jour.

Les observations suivantes montreront jusqu'où peut aller l'immoralité chez les paralytiques généraux.

Obs. IX. — R. E..., 37 ans, employé à la culture des tabacs, entre à Sainte-Anne le 5 septembre 1872.

Affaiblissement de la mémoire et des facultés intellectuelles. Hésitation de la parole. Inégalité pupillaire. Accès passagers d'agitation. Quand on lui fait lire un journal, il commence avec lenteur, s'excite peu à peu en lisant, accentue sa voix de plus en plus et finit par crier de toutes ses forces à propos d'un passage insignifiant ; on l'arrête, il se met à pleurer, puis à sourire sans motifs.

Il raconte qu'il a des habitudes d'onanisme poussées à l'excès, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des relations avec sa femme. Chaque nuit il se faisait masturber quatre ou cinq fois par sa bonne et se masturbait lui-même. Sa femme confirme les habitudes d'onanisme. Elle se serait aperçue de l'affaiblissement des facultés intellectuelles depuis quinze mois. La mémoire baissait et il se laissait conduire comme un enfant.

Depuis plusieurs années, il avait des crampes et des douleurs dans les membres.

Depuis cinq à six mois, il ne peut plus travailler.

Obs. X. — D. P..., voyageur de commerce, 37 ans, entre le 4 février 1874 dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

Il vient de Mazas où il avait été renfermé pour outrage public à la pudeur. Il nous raconte en effet que près de la gare de Lyon, il avait montré ses organes génitaux à deux sergents de ville et aux personnes présentes, parmi lesquelles il y avait des femmes, sous prétexte qu'il avait la vérole.

Nous constatons un affaiblissement de la mémoire. Il présente du délire ambitieux et incohérent. Il est pape, empereur tout-puissant ;

il a un hospice, un curé qui vient lui dire la messe. Il va faire construire un chemin de fer à voiles tout le long de la mer. Il va faire passer des rivières dans toutes les rues de Paris et il y aura des poissons dedans. Il fera tous les toits de Paris en cristal, et mettra sur l'Arc de triomphe un soleil et une lune. Ses parents sont boulangers, et il leur a donné 20,000 francs; aussi ils sont millionnaires. Lui-même a fait fortune avec trois sous. Il a pris une corne de bœuf, l'a grattée, en a fait de la neige, puis des couronnes qu'il a vendues 600,000 francs.

Par moments irritabilité excessive. Il se fâche de ce que nous l'interrogions, se met à frapper la table, dit que les bêtes nous mangeront, et qu'il nous mettra une barre de fer dans le corps.

La pupille gauche est plus large. Hésitation assez prononcée de la parole.

Obs. XI.—D. A..., journalière, âgée de 37 ans, entre le 30 juillet 1870 à Saint-Anne dans le service de MM. Bouchereau et Magnan.

Elle a été arrêtée aux buttes Chaumont, sous la prévention de vol de fleurs. Elle dit qu'elle ne s'en cachait pas et qu'elle en avait pris tout le mois pour les donner à des hommes. La dernière fois elle en avait fait un beau bouquet, à deux heures de l'après-midi, et il était bien plus simple et plus commode, dit-elle, de les prendre au jardin que d'aller les acheter.

Elle raconte aussi avoir eu dans le jardin des rapports avec des hommes, et ne s'être nullement cachée, elle n'en avait pas sujet. Elle déjeûnait quelquefois avec ses amis et ne voulait pas en recevoir d'argent. Elle a un baron pour futur. Il fait de la peinture et est millionnaire. Il est très-actif et peut, quand il travaille, gagner cinq à six francs par jour. Il a un beau château en Suisse. Elle a en Angleterre un oncle millionnaire qui a 60,000 francs de placés. Elle a même reçu de l'argent de Thiers et de Mac-Mahon. Le jour de son mariage elle fera des cadeaux à tout le monde.

Son affection pour ses parents n'a jamais été très-grande; elle se dit cependant ennuyée de ne pas voir sa tante, puis ça lui est indifférent. Sa mémoire semble assez bonne, cependant elle ignore le quantième du jour.

Il y a un mois elle a eu quelques étourdissements qui l'ont forcée à s'asseoir par terre. Maintenant elle est par instants gênée dans les bras ou les jambes, mais sans faiblesse. L'écriture est très-difficile. Il y a une légère hésitation de la parole. La pupille gauche est plus large.

Vols. — *Importance médico-légale.*

Si l'étude de l'aliénation mentale doit avoir quelque influence en médecine légale, ce chapitre sera intéressant, au double point de vue de la nature des vols commis par les paralytiques généraux, et de la responsabilité qui leur incombe. Les vols (doit-on les appeler ainsi dans l'étude de la paralysie générale?) sont commis très-fréquemment, et il nous a été permis d'en observer quelques cas que nous avons étudiés avec le plus grand soin. Nous avons cherché dans les circonstances des larcins, dans les raisons alléguées par les malades, le pourquoi de ces actes, et nous n'avons rien trouvé. C'est qu'en effet, il n'y a pas de pourquoi ; ce n'est pas à la suite d'un raisonnement que les paralytiques sont amenés à les commettre ; il n'y a pas non plus, ou du moins nous ne l'avons pas constaté, d'impulsion qui les pousse à voler. La grande cause de tous ces actes doit être cherchée dans leur affaiblissement intellectuel et la perversion de leurs facultés morales. Ils ne se rendent pas un compte exact de ce qu'ils accomplissent. Aussi, quand on leur demande pourquoi ils ont volé tel objet, ils répondent tout naturellement, et non par feinte, qu'ils n'ont pas volé, mais qu'ils ont trouvé cet objet sur leur chemin et qu'ils l'ont pris ; ou bien, c'est quelqu'un qui le leur a donné.

S'il est bien exact qu'ils prennent ces objets qu'ils trouvent, sans croire les voler, il devra s'ensuivre que ces actes seront accomplis avec des caractères spéciaux, et non pas comme le ferait, par exemple, un homme sain d'esprit ou un maniaque. En effet, si l'on examine

la nature des objets volés, on voit que ces derniers sont presque toujours sans valeur, ou n'ont pas une valeur suffisante pour faire courir les risques d'un vol. Ainsi, aux halles ils prendront des légumes, une sardine ; ou bien à un étalage de magasin, ce seront des objets quelconques. Je dis des objets quelconques, parce qu'ils ne choisissent pas ce qu'ils prennent. Un malade, par exemple, qui n'a pas de famille, prendra de petites bottines d'enfants, pour en laisser à côté qui peuvent lui servir.

Enfin, une des meilleures preuves de leur inconscience morale dans ces actes, c'est qu'ils ne se cachent pas pour les accomplir. Ils n'attendront pas la nuit ou l'absence des personnes qui pourraient les apercevoir. Aussi tout est si naturel chez eux qu'ils n'ont pas l'air de voler. M. Magnan a rapporté dans ses leçons le fait d'un paralytique général qui, voyant une barrique pleine devant un marchand de vin, alla prier deux sergents de ville de vouloir bien l'aider à rouler cette pièce de vin ; et ceux-ci de se mettre à l'œuvre sans se douter le moins du monde qu'ils aidaient à commettre un vol.

D'autres prendront par exemple une valise à côté de son possesseur dans une salle d'attente. Nous avons observé un malade dont nous reproduisons plus loin l'observation. Il avait pris sans se cacher une valise à la gare de l'Est, et sortait tout tranquillement de la gare quand un employé l'arrêta.

M. B., docteur-médecin, prend aussi à Bordeaux dans la salle d'attente une valise qui ne lui appartient pas et monte en voiture. Il arriva à Paris, ne cache pas la valise, et se laisse arrêter sans difficulté. La paralysie générale est constatée. Comme particularité assez inté-

ressante, il a eu un frère paralytique général arrêté sous l'inculpation de faux en écriture.

Un autre prend un canard au bois de Boulogne ; il est arrêté sans peine, et donne pour excuse qu'il l'a trouvé sur sa route. Avant ce fait il avait refusé de travailler se disant riche.

Si, parallèlement à ces faits, nous examinons les vols commis par des maniaques, nous trouvons de sensibles différences. Ceux-ci en effet raisonnent leurs vols et cherchent à les accomplir dans les meilleures conditions. Tel maniaque, par exemple, volera les porte-allumettes, et rien que cela. Il le fera avec précaution, évitera les mouvements brusques pouvant le compromettre, attirera l'attention des personnes présentes sur un autre point, et profitera de ce moment pour accomplir son vol. Des épileptiques prendront de même un objet, et l'oublieront aussitôt. Les observations suivantes aideront à bien indiquer le caractère des vols chez les paralytiques généraux.

Obs. XII.—C.-F. A..., journalière, âgée de 38 ans, entre à Saint-Anne le 20 juin 1873, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

D'après son mari, la maladie remonterait à quinze mois. Elle faisait moins bien son ménage et s'égarait dans les rues. Il y a un an elle a perdu quatre-vingts francs. Depuis quelque temps, elle prenait des objets insignifiants à l'étalage. Un jour elle prend sans se cacher un œuf chez un épicier; celui-ci connaissait la femme A... et pensa que ce n'était qu'un oubli. Un autre jour, elle rapporte à la maison un panier à provisions plein de charbon de mauvaise qualité. Dernièrement étant en journée chez un restaurateur, elle s'en va le soir en mettant un verre ordinaire dans son panier. Elle en avait suffisamment chez elle, et à la remarque que lui en fait son mari, elle dit : qu'elle l'avait acheté, que ça en ferait un de plus. Quand on lui demande le motif de toutes ces actions, elle ne sait que répondre, et donne tantôt une raison, tantôt une autre. La meilleure excuse qu'elle puisse nous donner pour le verre

volé, c'est que son mari l'a payé le lendemain, et puis elle avait passé, dit-elle, toute la journée à laver des verres.

On constate un affaiblissement notable de la mémoire. Elle additionne les nombres simples quand le résultat ne dépasse pas dix. Elle n'a pas d'idées ambitieuses bien marquées, c'est plutôt de la satisfaction. Elle se souvient de ce qu'elle gagnait et en parle sans exagération. Elle énumère exactement ce qu'il y a chez elle, mais revient plus fréquemment sur deux couverts argentés. Tout ce qu'elle a chez elle est assez beau. Elle n'a pas d'hallucinations et dort bien.

Apathie marquée. Elle est heureuse, dit-elle, quand elle revoit son mari; mais ne l'attend ni le désire. Elle ne se trouve pas mal à la maison de santé et ne tient pas à retourner avec son mari. Elle pleure sans motifs et se met à rire aussitôt après pour une question tout ordinaire.

Pas de céphalalgie ni d'étourdissement. Vue, goût, odorat bien conservés. Lenteur et embarras de la parole. La pupille gauche est un peu plus large. Tremblement des mains sans perte bien sensible de force. Elle est très-étonnée de ne pouvoir écrire tant sa main tremble. Elle marche bien, n'a pas de crampes dans les mollets et ne se fatigue pas des jambes.

Le 16 juillet. Son état n'a pas sensiblement changé, cependant elle a, dit-elle, de la vaisselle dorée dans son buffet. En la pressant de questions, nous lui faisons dire que ce sont seulement des raies bleues et rouges qui rendent sa vaisselle dorée.

Le 18 août. Elle invitera, chez un de ses parents à Passy, les malades et les médecins de Sainte-Anne.

Le 20 septembre. Depuis le mois d'août, la malade a suivi une marche rétrograde, mais sans arriver à une guérison complète. La mémoire est meilleure. Elle cause avec assez de facilité et n'hésite un peu que lorsqu'on la fait parler assez longtemps. Les pupilles sont égales. Elle peut écrire son nom d'une façon très-lisible. Mais l'apathie est toujours très-marquée. Elle ne demande pas à revenir avec son mari dont elle est séparée depuis quatre mois. Elle ne trouve pas extraordinaire d'être dans un asile d'aliénés.

Obs. XIII. — F..., cocher, âgé de 45 ans, entre le 14 mai 1869, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

Ce malade avait été une première fois arrêté sous prévention de vol, et renvoyé de la prévention comme atteint de paralysie générale (Rapport du Dr Blanche). Il avait aussi commis plusieurs actes indélicats, et pris des voitures qu'il ne pouvait payer. Les symptômes que l'on constate alors sont une diminution de la mémoire, un délire ambitieux assez

prononcé. La princesse de Galizi doit le faire son héritier, elle lui donne deux châteaux, des hôtels, et une caisse remplie d'or ; il faudra six hommes pour la porter. La parole est hésitante, il y a des tremblements de la langue, des lèvres, des mains. La pupille droite est plus large.

Sorti dans un état satisfaisant, il commet sans se cacher, de nombreux délits et se fait arrêter, puis relâcher. En dernier lieu, il avait pris un fromage aux Halles, ce qui le fait entrer de nouveau à Sainte-Anne le 30 septembre 1870. Les signes de la paralysie générale sont peut-être moins nets que lors de sa première entrée. Cependant il a toujours des idées de satisfaction. Il sait tout faire, il va épouser une femme qui a 3,000 francs de rente. Il raconte qu'il était ivre quand on l'a arrêté. Il a seulement par moments une légère hésitation de la parole. La pupille droite est plus large.

Sorti une seconde fois, il rentre le 17 juillet 1871, après avoir été arrêté dans la rue pour des actes indélicats. On n'a pu savoir quels étaient ces actes. Le malade ne se rappelle pas les faits relatifs à son arrestation. Il a des idées de satisfaction, il a occupé de belles places chez des princes, on a voulu lui donner des chevaux, des voitures. Il a incomplètement conscience de sa situation. Apathie. Il a des douleurs à la tête, des crampes dans les mollets, la parole est hésitante.

Obs. XIV. — G. J..., 41 ans, entre le 2 avril 1870 à Sainte-Anne.

La maladie semble remonter assez loin. Il y a dix ans, il a quitté Quimper à la suite de mauvaises affaires; cette perte d'argent l'aurait vivement affecté. Il est ensuite allé à Nantes où il a été employé dans les messageries ; il s'est associé plus tard à un individu interdit, qui lui a fait perdre le peu d'argent qui lui restait. Il quitte Nantes et cherche à remplir successivement plusieurs fonctions dont aucune ne le satisfait. Les dix derniers mois il travaille dans une fabrique de poterie qu'il a dû quitter faute de force.

Cinq jours avant son entrée à l'hôpital, il a rêvé qu'il devenait très-riche, millionnaire, milliardaire. Au récit qu'il en fait à sa femme, celle-ci lui répond : «Tu deviens fou.» Il prend alors 15 francs, sort de la maison, et court toute la journée dans la ville. Il entre dans plusieurs restaurants, et se fait servir des repas auxquels il ne touche pas; il payait cependant, raconte-t-il. Il ne rentre qu'à trois heures agité, hagard, et rapportant des fourchettes et des cuillers qu'il a prises soit dans des restaurants, soit dans des bazards. Il raconte à sa femme qu'ils allaient être heureux, qu'il aurait de la fortune, et qu'il rapporterait bien-

tôt de l'argent. Le lendemain il s'est rappelé quelques-uns de ses vols.

A son entrée on constate les signes de la paralysie générale. Il dit qu'il voulait rapporter les couverts, trouvés dans ses poches, à une dame qui les avait prêtés à sa femme.

Obs. XV. — C. M..., 37 ans, couturière, entre le 27 avril 1870, à l'asile Sainte-Anne, sous l'inculpation de vol.

Elle a pris une paire de bas à l'étalage, et quand on lui en demande les raisons, elle prétend que c'est le commis qui la lui a mise dans sa poche. Elle prétend qu'il voulait abuser d'elle. Le sergent de ville l'a arrêtée, parce qu'il lui en voulait et qu'il pensait abuser d'elle. Le commissaire l'a fort bien accueillie, lui a promis de la laisser libre quoi qu'elle fît, et l'a fait reconduire en voiture spéciale.

Quelques instants après, elle dit qu'elle a bien pris les bas, mais elle ne sait pourquoi. Ce sont, dit-elle, des idées qui viennent comme cela par moments.

Affaiblissement de la mémoire et des facultés mentales. Idées incohérentes de satisfaction et de richesse. Par moments, hésitation de la parole. Pupille gauche un peu plus large. Elle cherche à voler les autres malades.

Obs. XVI. — H. A..., tonnelier, âgé de 35 ans, entre à Sainte-Anne, le 2 janvier 1874, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

Il sort d'une maison de détention où il subissait une condamnation de six mois de prison, pour vol de valise à la gare de Strasbourg.

La mémoire est affaiblie, il ignore le jour. Il dit cependant très bien se souvenir de toute sa vie passée. Il parle de sa mère comme d'une personne indifférente. Il raconte qu'il a volé 12 sous, mais que ce n'est pas un mal, parce que l'ami auquel il les avait volés, les lui aurait bien prêtés.

Il se trouve très-brave homme, il n'y en a pas deux comme lui dans Paris. Un mois avant son entrée, on lui confiait, dit-il, des billets de 1,000 francs. Quand on lui demande pourquoi il a pris un sac de voyage, il raconte qu'il l'a fait par rigolade devant plus de cent personnes. Après l'avoir pris il n'a pas couru, et l'employé du chemin de fer l'a arrêté très-facilement. Au jugement, il s'est présenté tout naturellement, a dit que c'était bien lui qui avait pris la valise et, sans plus ample explication, il fut condamné à six mois de prison. Çà n'a pas été bien long, dit-il ; heureusement je vais écrire mon histoire, et çà sera très-bien pour la clôture quand je dirai que j'ai été en prison et que je suis fou.

Il raconte aussi que chez un déménageur bien connu, où il couchait comme tous les vagabonds du reste, il avait mis le feu à la paille, mais

qu'on l'avait éteint facilement. Il va, dit-il, marier ses sœurs avec le million et même plus que lui rapportera son roman.

Pendant la campagne, on lui a offert 35,000 francs pour partir pour un autre ; il est parti pour son compte et est arrivé lieutenant.

Une certaine importance médico-légale découle de ces faits. Il n'est pas facile de reconnaître à la manière dont le vol a été accompli qu'il est le fait du paralytique général. Cependant certains des caractères que nous avons indiqués pourront mettre sur la voie, et le médecin, aidé alors des autres signes du début de la paralysie générale, pourra affirmer, trop souvent en vain, l'irresponsabilité de l'accusé. M. Béhier, dans ses leçons cliniques de l'Hôtel-Dieu sur la paralysie générale, avait beaucoup insisté sur ce point, et alors nous n'en comprenions pas aussi bien l'importance que maintenant. C'est que depuis nous avons été frappé du nombre d'observations où les condamnations semblaient préluder à l'éclosion de la maladie. Dans certains cas il y a eu un rapport médico-légal et la condamnation a été prononcée quand même. Dans le plus grand nombre des cas il n'y a pas de contestation, et l'affaire se termine avec la plus grande facilité. Chez notre malade qui avait volé une valise à la gare de l'Est, ce fut à peine l'affaire de quelques minutes. « On m'a demandé, nous raconte-t-il, s'il était bien vrai que j'avais volé une valise ; je leur ai affirmé que c'était bien vrai, et quoique cela ils l'ont encore demandé à deux témoins avant de me condamner à six mois de prison. » Souvent en effet le paralytique général s'étonne que l'on cherche des preuves de l'acte qu'il a commis, et qu'il avoue sans aucun remords.

La maladie est quelquefois loin d'être bien nette quand ces actes sont commis. Il ne faudrait pas s'attendre à

trouver chez ces malades du délire ambitieux et incohérent ou des idées hypochondriaques. Chez notre malade de l'observation XII, nous avons trouvé un peu de satisfaction, mais sans délire ambitieux tel qu'il est ordinairement décrit ; et cependant elle avait commis des vols dont les caractères auraient presque suffi à faire porter le diagnostic.

Ces faits peuvent se succéder sans que les avertissements ou les condamnations amènent bien entendu de l'amélioration dans le moral du sujet. Ainsi nous avons vu l'observation d'un malade qui avait pris à la halle une petite boîte de sardines et quelques légumes. Conduite à la préfecture pour ce fait, il vole quand même de la façon la plus naturelle ses codétenus.

Puisque nous en sommes à l'influence que peut jouer l'étude de la paralysie générale en médecine légale, nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots des donations faites par des paralytiques généraux. L'étude de la lettre et du mot comme écriture, celle de la phrase comme pensée, ne rentre pas dans notre sujet. Elle présenterait certainement beaucoup d'intérêt, mais demanderait bien plus de détails que n'en comporte notre travail. Qu'il nous suffise de faire remarquer la facilité avec laquelle les intrigants pourront échanger des protestations d'amitié qui ne coûtent rien contre de bonnes valeurs qui auront cours. C'est toujours, comme nous l'avons fait remarquer à propos des entreprises commerciales, le même affaiblissement intellectuel, la même perversion des facultés affectives et morales qui les empêchent de distinguer le juste de l'injuste, la duperie de l'amitié. Il y aura donc, dans les circonstances de ces donations, des particularités auxquelles nous ne

voudrions pas accorder une valeur exclusive, mais qui peuvent dans certaines circonstances venir en aide au médecin légiste.

ACTES COMMIS DANS LA FORME DÉPRESSIVE.

Quand nous nous sommes livré à l'étude des phénomènes intellectuels chez les paralytiques généraux, nous avons passé sous silence les manifestations de la forme dépressive, si bien étudiées par Baillarger au point de vue des idées hypochondriaques. Au lieu de présenter de la satisfaction et du délire ambitieux, les malades sont tristes et obsédés de maux imaginaires. Ils mangent et çà ne peut passer ; ils ne peuvent satisfaire leurs besoins naturels ; leur estomac n'est pas en place. Ils ont avalé des chattes qui ont fait des petits dans leur ventre ; leurs jambes sont de bois ou de carton ; leur sang est tourné, etc. etc.

Les idées hypochondriaques ne caractérisent pas à elles seules la forme dépressive de la paralysie générale. Moins souvent il est vrai, surtout si l'on excepte les cas où l'alcoolisme peut-être mis en cause, nous voyons apparaître des idées de persécution dont les caractères spéciaux sont l'incohérence et la mobilité. Se distinguant en cela de ceux qui sont atteints du délire de persécution à proprement parler, ils ne raisonnent pas sur une idée fausse pour arriver à des conclusions en apparence logiques ; leur délire est bête et inconséquent d'un bout à l'autre, et ils en arrivent à ne pas savoir au juste s'ils se tueront eux-mêmes ou bien tueront les autres. Les motifs qui les portent au suicide ou à l'homicide ne sont donc pas raisonnés ; les idées hypochondriaques ou le

délire de persécution sont seulement des manières d'être qui favorisent ces actes. Quelquefois, mais rarement, le délire de satisfaction peut être mis en cause. Il suffirait de rapporter le fait de celui qui va se placer en face d'une locomotive sous prétexte qu'il peut l'arrêter.

Quant à la manière dont ils accomplissent ces actes, elle est spéciale au paralytique général, et nous espérons que nos observations en seront une preuve suffisante. Que l'on examine en effet l'homicide commis par un épileptique, l'impulsion et le fait ne font qu'un, puis le malade oublie ce qu'il vient de faire. Ainsi un ouvrier, dans une rue qu'il traverse en mangeant, plonge le couteau dont il se sert dans le ventre d'un passant et continue son chemin et son repas.

L'alcoolique, poursuivi par des personnes qui lui disent des injures et veulent l'attaquer, cherchera en vain à fuir ses hallucinations. Puis fatigué, il saisira l'instrument qui se trouvera sous sa main, et frappera dans le vide, ou bien sur la première personne qu'il rencontrera et qu'il prendra pour son ennemi. Il accomplira cet acte comme le ferait un homme qui voudrait se défendre.

Que le maniaque persécuté en arrive à préférer la mort à la vie, et nous le verrons prendre toutes ses précautions pour arriver à son but. Dans l'étude médico-légal sur la folie de M. Tardieu, nous trouvons le fait suivant :

Un maniaque, atteint de délire chronique de persécution, passe deux ans à se construire une guillotine dans sa chambre, et ce n'est que quand il est bien sûr de son fonctionnement, qu'il s'en sert pour se trancher la tête.

Ce que je viens de dire peut s'appliquer à tous les cas de délire partiel. L'intelligence raisonne juste sur une idée fausse, et l'acte est logiquement accompli.

Si maintenant nous étudions les actes analogues qui sont l'apanage de la forme dépressive de la paralysie générale, nous verrons facilement les différences. Les raisons alléguées par les malades, quand ils viennent de chercher à accomplir leur acte, ne présentent aucune fixité; ils en changent volontiers, et chaque fois il est impossible d'obtenir un raisonnement suivi d'un bout à l'autre; souvent ils disent que ce sont des idées qui leur sont venues, et qu'immédiatement ils ont mises à exécution. L'observation XIX en est un exemple. Dans l'observation XVII, la malade a voulu s'asphyxier, parce qu'on allait la guillotiner. Dans l'observation XXII, le malade a voulu tuer M. D., chirurgien distingué des hôpitaux, parce que, disait-il, il l'avait empêché de se placer chez des ambassadeurs japonais. Dans une observation, que nous ne rapportons pas ici, un malade raconte qu'il a l'intention de se tuer, parce qu'il attendait des meubles qui n'arrivaient pas. A Nevers, on l'a trouvé dans la fosse à piquer le feu d'une locomotive; il s'y était placé en voyant le train arriver, et n'avait pu en sortir. Il ne voulait pas, dit-il, se faire du mal.

Faisons abstraction, maintenant, des motifs qui conduisent à accomplir ces actes, pour examiner ces derniers en eux-mêmes. Après ce que nous avons dit dans tout le cours de notre travail, cette étude sera bien simplifiée. Nous avons déjà fait remarquer que les formes de la paralysie générale n'entraînaient pas au fond de différences analogues dans l'état des facultés intellectuelles, affectives et morales. C'est toujours la même dé-

mence, le même caractère enfantin. Les paralytiques généraux ne commettent donc pas le suicide ou l'homicide comme ceux, par exemple, qui y sont poussés par des impulsions ou des hallucinations, et présentent quand même des facultés intellectuelles intactes. Ils ne prendront aucune précaution pour arriver à commettre sûrement leur acte, et ne s'en cacheront nullement; ils agissent avec la plus grande inconscience, comme s'il s'agissait du fait le plus simple.

Une femme, comme nous en avons vu une observation, dira à son mari : « Donne-moi un couteau pour que je me coupe le cou. » Et cela aussi naturellement qu'elle lui dirait : « Allons nous promener. » Dans l'observation XXII, le malade, les armes à la main, demande à deux sergents de ville, l'adresse du chirurgien qu'il veut aller tuer.

Qu'il nous soit permis, en passant, de montrer l'analogie qu'il y a entre ce fait et celui du paralytique général cité, qui demandait à deux sergents de ville de l'aider à faire rouler une barrique de vin qui ne lui appartenait pas. C'est toujours la même perversion des facultés morales.

Si nous raisonnons sur les quelques observations que nous avons pu recueillir, nous sommes conduit à admettre que peu de paralytiques généraux réussissent à se suicider. Leur peu de ténacité dans une résolution, les moyens qu'ils emploient, et le peu de secret dont ils entourent leurs actes, nous suffisent pour admettre cette opinion : l'observation XXI est une preuve de leur peu de ténacité dans leur résolution: La malade veut se tuer et se plonge la tête dans sa baignoire, puis elle la retire pour respirer. Nous nous souvenons avoir vu une

autre observation de paralytique général, où le malade veut se noyer et entre dans l'eau jusqu'à mi-jambe ; puis il se met à nager et revient tranquillement à la rive.

De ces faits et des observations qui suivent, nous pourrons tirer la conclusion, que ce qui caractérise le mieux chez les paralytiques généraux tous les actes, quels qu'ils soient, c'est l'affaiblissement de toutes les facultés intellectuelles et la perversion des facultés affectives et morales.

Obs. XVII. — C... J..., journalière, âgée de 30 ans, entre, le 9 mars 1870, à Sainte-Anne, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

Maux de tête depuis longtemps. Il y a quatre mois, à la suite d'un incendie dans la maison, il y eut suppression des règles; et le mari a remarqué qu'à partir de cette époque, elle avait des maux de tête, du délire mélancolique et des idées de persécution. La mémoire devenait moins précise ; elle mettait moins d'ordre dans ses affaires, dépensait à tort et égarait son argent. On n'a remarqué ni crampes ni embarras de la parole. Ses idées dominantes étaient la préoccupation de sa santé et le délire de persécution. Un jour, elle a voulu s'asphyxier avec du charbon, parce qu'on allait la guillotiner, disait-elle. Pour cela, elle avait bien fermé la porte et allumé un réchaud plein de charbon; mais, quelque temps après, elle avait été ouvrir la fenêtre; « c'était tout plein de fumée chez elle; » puis elle est allée se recoucher, attendant paisiblement la mort. Le jour de son entrée, le 9 mars, il est très-difficile d'obtenir une réponse; elle ne paraît rien comprendre. Elle ne prononce que quelques mots à peine articulés, pour dire qu'elle est très-malade, qu'elle n'a plus rien dans le corps, qu'elle est bien malheureuse.

Le 11. Alternative de satisfaction et idées mélancoliques et hypocondriaques. Elle est cause de la ruine de son mari et s'accuse de dépenses exagérées qu'elle a faites.

Elle a en même temps de la céphalalgie, des crampes aux mollets; la parole est hésitante, la pupille droite plus large.

Obs. XVIII.— La femme H..., blanchisseuse, âgée de 39 ans, entre à Sainte-Anne le 20 janvier 1870, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

Comme antécédents héréditaires, le père est mort à Bicêtre de paralysie générale probablement; elle a une sœur, âgée de 33 ans, paralysée du bras droit. Elle a eu cinq couches : deux enfants mort-nés, trois morts en bas âge.

D'après son mari, sa maladie ne remonterait qu'à trois ou quatre mois. Cependant, il y a onze ans, elle aurait éprouvé, pendant deux mois, un sentiment de peur qu'elle ne pouvait expliquer; elle aurait eu l'idée de tuer son mari, mais elle l'a aussitôt avouée, en disant : « Ce n'est pas possible; jamais je ne pourrai faire des choses pareilles. » Depuis cette époque, sa santé se serait complètement rétablie, et elle n'aurait rien présenté de particulier, si ce n'est de temps à autre quelques migraines, plus particulièrement au moment des règles; son caractère cependant était irritable.

Il y a quatre mois et demi, elle avait des étourdissements, et elle est tombée un jour dans la rue.

Depuis trois mois, sa démarche est chancelante; elle a des douleurs dans les jambes et des crampes dans les mollets. Depuis deux mois, sa mémoire est affaiblie; elle soignait bien moins son ménage. Il y quinze jours, elle eut des idées de suicide, et le 18 janvier 1870, elle a cherché à se couper le cou avec une vieille lame de couteau; elle ne se fit qu'une plaie transversale superficielle à la région antérieure du cou. Elle s'est aussi heurtée contre les murs et présente une contusion à la région orbitaire droite.

Interrogée sur ces tentatives de suicide, elle répond qu'après avoir entendu lire les détails du crime de Pantin, elle a voulu se faire du mal à elle pour ne pas en faire aussi aux autres. Elle ajoute, sans apprécier ce qu'elle dit, qu'elle ne voulait faire de mal à personne, qu'elle n'était mal disposée contre qui que ce soit; mais c'est égal, au lieu de faire du mal aux autres, il vaut mieux s'en faire à soi-même. Elle n'a pas pensé, dit-elle, au chagrin qu'elle allait faire à son entourage; en se frappant, elle allait faire comme Troppmann, sans savoir comment.

Elle a raconté plus tard qu'elle avait eu plusieurs fois l'idée de faire du mal à son mari pendant son sommeil; elle a toujours repoussé bien vite ces idées.

Un instant après, elle est contente et satisfaite; quand elle sera guérie, elle s'établira, son mari travaillera à ses pièces; les parents de son mari sont riches et lui donneront de l'argent; ce sont de grands personnages.

La mémoire est diminuée. L'écriture est tremblée; des mots ou des lettres sont oubliés.

La parole est hésitante; il y a des tremblements de la langue, des lèvres, des mains: la démarche est chancelante, saccadée, brusque sans être ataxique.

Il y a de la céphalalgie, des bourdonnements d'oreille, de l'engourdissement des membres, des fourmillements aux pieds. Conservation de la sensibilité à la douleur et à la température.

A partir de ce moment, la paralysie générale suit une marche rapide. La malade paraît toujours disposée à se faire du mal. Le 24 janvier 1870, elle a cherché à se frapper au cou avec une fourchette. Plus tard, elle veut faire du mal aux autres malades; puis elle veut mourir; elle s'ennuie sur la terre.

Le 29 janvier, durant la nuit, elle a cherché à se frapper la tête contre les murs et à déchirer ses vêtements; elle a aperçu son mari qui voulait lui-même se tuer, en la voyant dans cet état; elle est au regret de ce qu'elle a fait et ne peut donner aucun motif pour ses actes.

La mort a lieu le 4 mars 1870.

Obs. XIX.—T..., femme R..., 24 ans, casquettière, entre, le 24 mars 1872, à Sainte-Anne.

D'après son mari, la maladie remonterait à quatre ou cinq mois. Elle a présenté à cette époque quelques idées de persécution, et a refusé de manger des oranges, sous prétexte que des voleurs y avaient mis des aiguilles.

Actuellement, on constate des idées hypochondriaques. Elle a le cerveau vide, le ventre attaché en dedans, la langue arrachée. Diminution de la mémoire; hésitation de la parole; pupille gauche plus large.

Quinze jours après son entrée à l'hôpital, elle fait une tentative de strangulation. Elle se lève à 4 heures du matin et annonce qu'elle va s'étrangler. En effet, elle tire sur le cordon de sa chemise jusqu'à ce qu'il se soit cassé entre ses doigts.

Elle voulait s'étrangler, dit-elle, pour que les autres n'aient pas l'idée de se pendre. Le lendemain, elle raconte qu'elle voulait s'étrangler par découragement. Elle ne sait pas trop ce qui la poussait à cela; c'est une idée qui s'est présentée à son esprit, et qu'immédiatement elle a cherché à mettre à exécution. Elle entendait dire qu'ils se pendaient, et elle a voulu faire comme eux. Elle entend parler continuellement; cela la fatigue.

Obs. XX. — J. F..., 43 ans, pâtissier, entre à Sainte-Anne le 28 mai 1870.

Affaiblissement de la mémoire et des facultés intellectuelles; moins d'aptitude au travail. Idées hypochondriaques mêlées de projets ambitieux et incohérents. Parole lente ; pupille droite un peu plus large. Motilité affaiblie dans les membres inférieurs.

D'après sa femme, il avait déjà des projets ambitieux il y a vingt ans. Il y a neuf ans, il a perdu 90,000 francs, et c'est à la suite de ce fait, dit-elle, qu'elle s'est aperçue que ses facultés baissaient.

Il y a quelques mois, il a proposé à sa femme de tuer son enfant, parce qu'il serait malheureux et qu'il pourrait devenir fou. Il y a neuf jours, il engageait sa femme à se faire mourir avec lui, en s'asphyxiant avec du charbon.

Il a prévenu un ami que parfois il se levait la nuit, regardait sa femme et son enfant et avait l'idée de se tuer. Il a eu à diverses reprises l'idée de se jeter dans un puits. La veille de son entrée, il a promené sa femme une partie de la nuit, tout en lui disant qu'il cherchait un puits pour se noyer.

Obs. XXI.— C., femme C..., cuisinière, âgée de 33 ans, entre le 6 juillet 1869 à Sainte-Anne, dans le service de MM. Bouchereau et Magnau.

D'après son mari, la maladie remonterait à trois mois. A ce moment, elle était devenue impressionnable, très-avare et voulait se priver d'une façon non motivée; son caractère était devenu irritable depuis deux mois, sa mémoire baissait, elle négligeait son intérieur; chez elle, en rendant la monnaie, elle se trompait souvent. Absence d'idées ambitieuses. Elle avait des préoccupations sur sa santé, devenait sombre et se croyait poursuivie. A plusieurs reprises, elle a parlé à son mari de se faire mourir. Un jour étant au bain, il lui vient l'idée de se tuer; sans autre réflexion, elle se plonge la tête dans l'eau de sa baignoire, puis la retire quand le besoin de respirer se fait sentir. Depuis cette époque, elle croyait avoir la tête pleine d'eau.

A son entrée à Sainte-Anne, le 6 juillet, elle dit qu'elle ne peut plus rien faire, tout est perdu, elle est ruinée, la mort la poursuit partout, elle est empoisonnée, il est entré de l'eau dans son cerveau, son sang est tourné, elle ne dormira plus jamais, elle croit qu'elle est enceinte. Pas de troubles de la motilité, pupille dilatée.

Le 8 juillet. Elle souffre beaucoup de la tête, elle ne peut travailler, elle a toujours la fièvre, elle a le feu dans le corps, son mari est perdu, elle ne sortira jamais de l'asile. Céphalalgies, crampes.

Le 9. Elle a de l'inflammation, elle mange et ça ne peut pas passer. Elle n'a pas l'estomac bien en place, elle sent qu'elle est bien malade.

Fourmillements dans l'extrémité des doigts et dans les pieds, pupille gauche un peu plus large.

Le 10. Elle ne va pas bien, dit-elle, elle souffre à la tête, dans les bras, dans les jambes; le froid et la chaleur lui font très-mal. Elle est adroite et habile, elle sait bien coudre et bien repasser.

Tremblement de la langue et des mains.

Mêmes idées hypochondriaques, jusqu'au 17 juillet, jour où elle est transférée dans un autre asile.

Obs. XXII. — L. F..., âgé de 42 ans, entre à Sainte-Anne, le 15 mai 1867, dans le service de MM. Magnan et Bouchereau.

Son père et sa mère vivent encore, ses frères se portent bien. La constatation de sa maladie remonte à un an, époque à laquelle il entra dans la maison de santé de la rue Charonne, pour accès maniaque. Il y a trois mois, il fit une chute en montant sur un omnibus ; à la suite de cet accident, il passa encore un mois dans la même maison. Après sa sortie, il accuse M. D., chirurgien des hôpitaux, de le poursuivre et de l'empêcher de se placer. Il prend alors une canne et un poignard, pour aller tuer M. D., sort dans la rue, et, ses armes à la main, il demande à deux sergents de ville l'adresse du chirurgien, qu'il veut, dit-il, aller tuer. C'est à la suite de ce fait qu'eut lieu son entrée à l'hôpital.

On constate, à cette époque, une certaine animation dans ses actes et ses paroles. S'il n'a pas, dit-il, été employé avec sa femme auprès des ambassadeurs japonais, c'est la faute de M. D. Il est bien sûr d'avoir vu condamner ce dernier à la prison, mais il paiera 1,200,000 fr. pour ne pas y rester. Du reste sa situation n'est pas mauvaise, 1,200 fr. de gages et 1,200 fr. d'économies. Il a toujours été employé dans les grandes familles et possède 6,000 fr. de rente. Il a 75,000 fr. placés à 15 p. 0/0. A cinquante ans, il se retirera à la campagne, aura voitures et chevaux.

En dehors des troubles de l'intelligence, on ne trouve qu'un léger tremblement des lèvres et des mains. Les pupilles sont égales. La parole est hésitante. Il se tient avec une seule jambe, démarche chancelante.

Pendant l'année 1868, la maladie suit une marche progressive. La mort a lieu le 25 mars 1869. La veille il avait eu trois attaques épileptiformes suivies d'un peu de faiblesse d'un côté du corps.

Paris. A. Parent, imprimeur de la Faculté de Médecine, rue M^r-le-Prince, 31.